

Motion d'actualité de la fédération SUD éducation

La contre-réforme des retraites voulue par le gouvernement est l'incarnation du projet de casse des droits sociaux et de régression sociale voulu par les capitalistes. La date du 5 décembre apparaît d'ores et déjà comme un jalon majeur de la construction d'un rapport de force à même de faire plier le gouvernement. SUD éducation, avec son Union syndicale Solidaires, refusera de participer à une quelconque négociation avant que le gouvernement ne retire son projet, et portera ce choix dans les intersyndicales.

Cette journée du 5 décembre ne doit pas rester isolée. Elle doit être pour nous le point de départ d'un mouvement de grève reconductible interprofessionnel paralysant réellement l'activité économique et seul à même de nous permettre de gagner. À compter du 6 décembre, chaque jour de reconduction de la grève, SUD éducation fera tout pour que des actions aient lieu.

Dans notre secteur professionnel, le succès de la reconduction reposera sur l'auto-organisation fondée sur des AG de grévistes et leur coordination avec l'action interprofessionnelle.

Pour cela, la suite de la mobilisation sera déterminante. Il nous faut organiser partout, le 5 décembre, des Assemblées générales se donnant pour objectif la reconduction de la grève.

Le travail unitaire engagé depuis début novembre doit se poursuivre, dans l'objectif de gagner. Le piège que constituent les diverses annonces gouvernementales (« clause du grand-père », éléments de calendrier et de négociation...) ne doit pas nous duper et freiner la mobilisation, et doit être pris comme un signe de l'inquiétude du gouvernement face à la contestation massive en construction. C'est le moment de lui faire vraiment peur et de le faire plier !

Retraites : SUD éducation met un simulateur en ligne

Ce qui est comparé, ce sont deux carrières non-heurtées d'un personnel progressant à l'ancienneté, se déroulant intégralement dans le système actuel ou dans le cadre du projet Delevoye.

Sans surprise, les personnels de l'Éducation nationale y perdraient ; et beaucoup. C'est ce qui ressort clairement du simulateur que SUD éducation a mis à disposition des personnels.

AED & AESH : droit de grève comment ça se passe ?

Le droit de grève est constitutionnel : tou-te-s les salarié-e-s ont le droit de faire grève, quel que soit leur statut.

Dans l'Éducation nationale, la grève est d'au minimum 1 jour, on ne peut pas faire grève seulement une heure. Il n'y a aucune obligation à se déclarer gréviste à l'avance, ni à l'écrit, ni à l'oral pour les AESH et les AED, dans le 1er ou le 2nd degré. À l'internat, la grève débute la veille à l'heure de début du service, jusqu'au lendemain même heure.



**EN GRÈVE
DÈS LE 5 DÉCEMBRE**

Toutes les infos

www.sudeducation.org

 @SUDeducationfederation

 @SUD_education